



Bruxelles, le 14 juillet 2014
(OR. fr)

11435/14

Dossier interinstitutionnel:
2010/0208 (COD)

CODEC 1550
AGRI 473
ENV 650
AGRILEG 144
DENLEG 117
MI 511

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2001/18/CE en ce qui concerne la possibilité pour les États membres de restreindre ou d'interdire la culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) sur leur territoire

- Adoption

a) de la position du Conseil

b) de l'exposé des motifs du Conseil

1. Le 14 juillet 2010, la Commission a transmis au Conseil la proposition visée en objet ¹, fondée sur l'article 114 du TFUE.
2. Le Comité économique et social européen a rendu son avis le 8 décembre 2010 ². Le Comité des régions a rendu un avis le 28 janvier 2011 ³.
3. Le Parlement européen a adopté sa position en première lecture le 5 juillet 2011 ⁴.

¹ doc. 12371/10.
² JO C 54 du 19/02/2011, p. 51.
³ JO C 104 du 2/04/2011, p. 63.
⁴ doc. 11037/11.

4. Lors de sa 3320ème session du 12 juin 2014, le Conseil "Environnement" est parvenu à un accord politique sur la position du Conseil en première lecture concernant la directive susmentionnée.
 5. Le Comité des représentants permanents est invité à suggérer au Conseil d'adopter, avec l'abstention de la délégation belge, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Conseil en première lecture figurant dans le document 10972/14 et l'exposé des motifs figurant dans le document 10972/14 ADD 1.
-